

[PAYSANS]

L'enquête auprès de Jean fait suite à deux enquêtes auprès de paysans publiées dans les numéros 4 et 5 de la Revue.

Elle a eu lieu sous forme téléphonique le 23 avril 2026, suivie d'une visite à la ferme le 17 juin 2026 dans la région de la Soule au Pays basque.

Remerciements à Jean et Carle, son associé, pour nous avoir ouvert les portes de leurs connaissances et de leurs convictions, ainsi qu'à Marie, leur salariée.

ENQUETE AUPRES DE JEAN, PAYSAN ET MILITANT AU PAYS BASQUE

LE PARCOURS DE JEAN

Jean, né en 1994, a été étudiant à Agro-Paris-Tech. Il en est parti au bout de dix-huit mois parce qu'il n'y avait pas assez de cours d'agriculture (seulement quelques heures en un an et demi !) – la quasi-totalité de l'enseignement portait sur le management, les sciences économiques, la gestion administrative, etc. en vue de former de futurs « gestionnaires » pour ministères ou grandes entreprises ¹.

Il a donc choisi en 2018 de passer un Brevet professionnel agricole (BPREA). Ensuite il a travaillé en pépinière comme salarié agricole pendant deux ans puis « en couveuse » c'est-à-dire en stage de formation. C'est alors qu'il y a rencontré son futur associé Carle.

Carle est un jeune ingénieur du bâtiment qui s'est reconverti.

Tous les deux ont choisi cette nouvelle orientation pour **se rapprocher de la terre**, forts de la conviction qu'il faut que les jeunes entrent dans l'agriculture, faute de quoi elle ne pourra plus nourrir la population ².

Le choix du Pays basque est à la fois pour des raisons en partie familiale, pour la qualité de vie en milieu rural et pour la tradition populaire « de gauche » du pays ³.

Ils s'y sont installés en 2022, dans la province de la Soule, la plus à l'Est du Pays basque, près du Béarn, au pied des Pyrénées. La ferme est dans la vallée mais on voit au loin des pics de 2 000 et 2 500 m. Reculé, le territoire comporte surtout de petits et moyens acteurs agricoles pour une population de 15 000 habitants.

Les habitants se montrent très accueillants avec les jeunes qui viennent pour s'installer et apporter quelque chose au pays, même s'ils n'en sont pas originaires. La contribution effective au développement du pays prime l'origine identitaire.

Ils apprennent le Basque et les enfants de Carle sont scolarisés dans une *Iskatola* ⁴ où tout l'enseignement est fait en Basque.

¹ Ceci dit, cet enseignement gestionnaire lui sert aujourd'hui à planifier les activités : le logiciel Excel s'avère indispensable pour ce faire.

² Il n'y a plus que 400 000 exploitants agricoles en France. Leur nombre est en diminution rapide. Faute d'un nombre suffisant de nouveaux paysans entrant dans l'agriculture, la production alimentaire ne peut être maintenue qu'avec de très grandes exploitations, intensives en capital, exploitant une main d'œuvre agricole fournie par des prestataires et consommant à haute dose des intrants dégradant l'environnement.

³ Jean se situe « très à gauche » de l'éventail politique. Il est militant de la Confédération paysanne.

⁴ École privée associative

LE CHOIX DU SECTEUR DU MARAICHAGE

Leur projet a été mûrement réfléchi pour rendre compatible leurs convictions et la soutenabilité durable du projet. Ils ont fait le choix de s'orienter vers le secteur du maraîchage.

Il y a trois types d'acteurs dans cette branche :

- le **fournisseur** de semences,
- le **pépiniériste** qui élève des plants à partir des semences qu'il se procure,
- le **maraîcher** qui achète les plants au pépiniériste et les cultive pour fournir en légumes le marché final (grande distribution, restaurants, cantines scolaires, marchés locaux...).

Le domaine des semences est, comme on le verra plus loin, sous le contrôle coercitif des grands industriels de la semence.

Restent les activités de pépiniériste et de maraîcher.

Ce sont des métiers différents. C'est pourquoi rares sont les entreprises qui intègrent les deux. Les maraîchers ne s'embêtent pas à élever des plants tandis que les pépiniéristes n'ont pas vocation à porter leurs plans jusqu'aux marchés de légumes. Les serres ne sont pas les mêmes.

Ils ont toutefois en commun un investissement initial limité pour les jeunes qui désirent s'installer dans l'agriculture (surface foncière réduite, capital machines restreint) ⁵.

L'investissement dans l'infrastructure du pépiniériste bio (serres) est toutefois supérieur : 250 000 € contre 25 000 € pour le maraîchage. Le travail d'élevage des plants est aussi plus technique. Il demande en particulier un soin quotidien vigilant des plants (comme pour l'élevage, à la différence de la production de céréales). Il est aussi un peu plus rémunérateur.

En considérant l'ensemble de ces paramètres, Carle et Jean ont décidé de cibler l'activité de pépiniériste.



*La partie potager.
Au fond, les Pyrénées.*

⁵ Se souvenir qu'Étienne, maraîcher en Ile-de-France, nous disait que le maraîchage était quasiment la seule activité agricole accessible à un néo-paysan. Cf. *Revue Longues Marches*, n°5, pp. 31-43
<https://longues-marches.fr/wp-content/uploads/2025/09/5-F-Etienne.pdf>

L'INSTALLATION COMME PEPINIERISTES

Ils se sont associés dans le cadre d'un GAEC (Groupement agricole d'exploitation en commun ⁶) qui produit des plants bio pour les particuliers et les professionnels.

Ils partent de la graine pour produire des pousses en semis qu'ils repotent ensuite. Le GAEC élève environ 350 espèces et variétés différentes. 90% des plants produits sont des légumes pour le maraîchage. À cela s'ajoutent des fleurs annuelles de jardins et des plantes aromatiques.

Ils élèvent les plants sur **un hectare**, avec une petite partie jardin potager ⁷ et plantes aromatiques. Leur serre est de 1 400 m². Ils l'ont dessinée à partir de structures prédéfinies. Ils ont deux « chapelles » : l'une pour les pros où ils travaillent sur des tables, l'une pour les particuliers où ils travaillent au sol.



La « chapelle » des particuliers

La serre pour les pros est chauffée. Le système, pensé et installé par eux, est ingénieux. L'eau de pluie est récoltée, elle est chauffée en coulant dans des serpentins placés dans la partie la plus ensoleillée de la serre puis stockée sous les tables dans de grandes poches à eau. L'hiver, l'eau d'arrosage est plus chaude que l'atmosphère.

UNE ACTIVITE FORTEMENT SAISONNIERE

L'activité démarre avec les commandes des maraîchers dès l'automne pour avoir leurs plants sur toute l'année suivante, en particulier au printemps au plus fort de la saison de plantation.

Les semences sont achetées en fonction de ces commandes. Carle et Jean les achètent auprès de nombreux semenciers, cependant classés en deux catégories :

- Le premier regroupe des **variétés couvertes par un droit de propriété intellectuelle** (un Certificat d'Obtention Végétale, le COV, cf. plus loin). Il interdit la reproduction d'une variété sans l'obtention de l'accord du semencier avec paiement d'une redevance. Pour ces semences l'achat se fait directement auprès des « obtenteurs » de ces variétés.

⁶ <https://gaec-ancia.fr/>

⁷ La culture de légumes est limitée à la recherche ou en réponse à des demandes occasionnelles (par exemple la demande en produits bio locaux d'un hôpital de la région pour satisfaire une contrainte réglementaire).

- Le second regroupe des **variétés « libres de droits »** (aussi appelées *populations, anciennes, paysannes, ...*) Il faut les acheter mais il est possible de cultiver les plants et de reproduire librement les semences qui en sont issues, sans payer le sélectionneur de la variété ni même l'en avertir : soit qu'il n'a pas souhaité la protéger par un COV, soit parce que celui-ci est arrivé à expiration (après 25 à 30 ans selon les espèces). Ces variétés sont destinées aux amateurs.

Le choix des semences dépend des types de variétés demandées par les clients professionnels et les particuliers, de leur qualité, de leur adaptation au contexte et climat local... et évidemment du prix. Il leur arrive aussi d'orienter les maraîchers vers certains plants ou de leur proposer de substituer un plant à un autre pour des raisons de qualité gustative, de pousse ou d'économie.

Nous avons pu assister au choix des semences pour l'automne.

Carle et Jean établissent ensuite une programmation précise de la production des plants commandés. Dans le cas des maraîchers, **le marché précède la production**. À l'inverse, pour les particuliers, le marché suit la production : leurs achats se font à partir des plants exposés dans la serre. La planification n'a pas à être aussi précise mais elle doit anticiper des modes.



Du semis au plant de salade

À partir du 15 juin, commence le creux de l'été en termes de production. **Pendant l'été**, seule continue la production à cadences rapides de plants de salades à partir de mottes de terreau⁸.

En septembre, commence un nouveau cycle pour les plantes d'automne et d'hiver. Les commandes des maraîchers s'effectuent en juin, Carle et Jean achètent des semences pour compléter leur stock. La mise en production démarre en septembre. Le cycle se termine fin novembre-début décembre. Janvier est un mois tranquille.

L'activité est ainsi marquée par une succession de coups de bourre et de temps plus calmes, le tout réglé par une planification très précise des commandes et de la production. La ferme est ouverte cinquante semaines par an (sauf le temps de Noël et du Nouvel An).

⁸ En été il faut quinze jours pour qu'une graine de salade devienne un plant contre trois mois pour le piment

ASPECTS ECONOMIQUES

Carle et Jean sont propriétaires du terrain et de l'ensemble de l'installation.

- Ils ont financé l'**investissement initial** de 250 000 € avec deux apports personnels (de 45 000 € chacun), des subventions publiques à l'installation (environ 100 000 €) et le reste en prêt bancaire.
- **Chiffre d'affaires et marchés.**
 - Le GAEC a un chiffre d'affaires annuel de 100 000 € divisé en deux parts égales entre les maraîchers professionnels et les particuliers.
 - Motivés par le désir d'avoir des plants bio de qualité, les particuliers ont été attirés par une campagne initiale de communication puis par le bouche-à-oreille avec une distance moyenne de trente minutes en voiture.
 - Une douzaine de gros maraîchers répartis dans un rayon de 30 à 40 kms autour de la ferme absorbent les 4/5^{èmes} du marché professionnel.
- **Rentabilité.** L'activité est viable financièrement. Ils sont à leur quatrième année, la dernière du système d'accompagnement. Après cela ils seront totalement indépendants.
- **Travail.** L'association à deux permet de s'organiser pour se répartir le travail et se ménager des temps de vacances ainsi qu'un jour de repos par semaine. Le rythme de travail est élevé (70 h/semaine) pendant les périodes de pic (d'avril à juin) contre 40 h en moyenne le reste de l'année. Les associés ont embauché Marie comme salariée à quasi-temps plein. La ferme tourne ainsi avec trois équivalents temps plein. Des saisonniers complètent au moment des pics.
- **Rémunération.** Carle et Jean estiment se rémunérer à 8 € de l'heure net (en incluant les subventions⁹) tandis que les maraîchers ne dépassent pas 5 € de l'heure. Ils parviennent à se dégager un SMIC mensuel¹⁰.

N'ACCUMULEZ PAS, N'ACCUMULEZ PAS ! TELLE EST LA LOI ET LES PROPHETES !

L'objectif de Carle et Jean est de **rester « petits »**.

Ils n'ont pas investi dans un capital avec l'intention de le faire fructifier et de l'accumuler. Or dans un environnement capitaliste, lorsqu'on entreprend avec succès, **c'est tout un art de rester petit**. Il faut vraiment être animé d'une volonté politique.

La pépinière pourrait s'agrandir compte-tenu de la demande (elle pourrait tripler), mais leur choix est de rester petit, selon le principe de la Confédération paysanne : « *dix petites fermes valent mieux qu'une grosse* », et ce à la fois pour l'environnement et pour la qualité de vie de ceux qui y travaillent. Leur ferme fait émerger un potentiel sur le territoire qu'ils souhaitent rendre effectif en favorisant l'implantation d'autres agriculteurs – ils ont d'ailleurs une stagiaire qui vise à réaliser prochainement sa propre installation.

Ils sont partie prenante de la construction d'un **écosystème territorial** (maraîchers, particuliers, petits semenciers bio locaux, autres petits pépiniéristes) qui assure sa propre reproduction dans cette région de la Soule. Il n'y a pas de rapport de concurrence entre eux mais plutôt de coopération.

Le ciment coopératif de l'écosystème les protège des prédateurs qui ne voient en eux qu'une concurrence sans réel danger, limitée au bio et aux variétés spécifiques.

⁹ Subvention de l'État sous forme de crédit d'impôt limité à 4 500 € pour les agriculteurs bio.

¹⁰ Soit 1 500 € net. Pour obtenir ce revenu à raison de 8 €/h, leur volume mensuel de travail (187 h) est sensiblement plus élevé que celui d'un salarié au SMIC (150 h) payé 10 €/h. C'est sans compter la vertu incalculable d'un travail effectué dans la passion, le sens du collectif et l'indépendance.

- **Les gros semenciers** bataillent surtout auprès des Parlements pour imposer la loi d'airain de la propriété intellectuelle, de sorte que les pépiniéristes soient obligés de leur racheter des semences tous les ans. C'est ce qui leur importe.
- **Les grands pépiniéristes** (Hortival, Briant, ...) et leurs revendeurs (Jardiland, Gamm Vert, ...) servent les particuliers avec des plants qui peinent souvent à s'adapter aux conditions extérieures locales, pour des tarifs proches. Mais ils sont aussi capables de servir les maraîchers avec une offre de qualité, et fournissent une part importante des maraîchers du coin.
- **Le GAEC** s'en différencie par des variétés particulières, une qualité éprouvée des plants, l'image d'un attachement territorial et des relations interpersonnelles. Les clients ne viennent pas au magasin mais à la ferme. Les demandes ne manquent pas.



LES SEMENCES SOUS L'EMPRISE DES BREVETS

La fourniture de semences est entre les mains d'un oligopole. Quatre entreprises semencières s'accaparent aujourd'hui plus de la moitié de la production mondiale : Bayer, Syngenta, Corteva et BASF.

En brevetant les semences, les grands groupes s'arrogent le contrôle de la chaîne alimentaire.

Les semences déterminent en amont de la chaîne :

- la gamme de variétés disponibles
- les modes d'utilisation de la plante et donc les marchés adressés¹¹
- la qualité des plants et des légumes produits,
- le rendement, la productivité, le coût de la main d'œuvre et les intrants nécessaires à leur production
- et in fine... le prix des légumes.

Le droit de propriété intellectuelle (brevet aux Etats-Unis, COV [Certificats d'Obtention Végétale] en Europe) est le moyen d'interdire aux agriculteurs la production de semences (dites de ferme ou paysannes) issues d'une partie de leur récolte et qu'ils utiliseraient à la période suivante, sauf exceptions limitées¹².

Il y a une double justification au COV : économique et sécuritaire.

¹¹ Initialement la graine de colza était cultivée pour produire un lubrifiant pour les machines. La sélection de nouvelles variétés a permis de servir les marchés d'alimentation du bétail et d'huile alimentaire pour la consommation humaine.

¹² Expérimentation pour la recherche, besoins des jardiniers amateurs pour leur propre consommation, semences de ferme si limitées à la production de légumes par le maraîcher (et donc non commercialisées) par lui.

- Il permet au semencier de rémunérer les investissements faits pour développer une nouvelle variété en protégeant ses revenus pendant 25 ou 30 ans.
- Il est censé éviter les tromperies et dangers potentiels d'une utilisation non contrôlée des semences de ferme.



Repiquage de choux

C'est en fait un droit de propriété qui a pour objet d'assurer une rente de monopole au semencier pendant vingt ou trente ans.

Les paysans sont condamnés à racheter chaque année des semences aux géants de la semence qui, par la même occasion, leur vendent un package global : semences, engrais, pesticides et tracteur (avec cette ironie que les pesticides sont les médicaments pour les maladies que leurs semences et engrais peuvent introduire).

Il réduit en outre la biodiversité car s'il favorise la création de variétés par l'industrie semencière, il ferme la porte aux variétés locales et aux variétés anciennes qui ne figurent pas dans les catalogues officiels où les pépiniéristes sont sommés d'acheter leurs semences. Aux USA (et bientôt dans l'UE ?) **une police génétique** vient contrôler les serres pour s'assurer que les plants utilisés correspondent aux normes techniques et que les taxes liées aux brevets sont bien réglées aux grands groupes !

Outre les exceptions légales, il y a de fait quelques petits accommodements marginaux avec la réglementation sur lesquels les censeurs étatiques et capitalistes ferment les yeux. Cela permet au système de se reproduire en donnant un peu de mou à de petits acteurs fermement tenus en laisse par le droit de propriété.

•

Abordons maintenant un terrain plus subjectif et plus politique, qui est aussi celui de notre interprétation.

JEAN : LES SENS MULTIFORMES D'UN ENGAGEMENT

Comme nous l'avons déjà dit, Jean est un *paysan militant*.

Au travers de nos échanges, nous avons cru discerner **trois étagements subjectifs** de son engagement comme paysan militant :

- un combat existentiel,
- le sens d'une construction collective,
- une appétence internationaliste.

Un combat existentiel

Il s'amorce avec sa décision de rompre la voie qui lui était promise pour s'établir (comme on disait dans les années 70) comme néo-paysan dans une région éloignée.

Ce n'est pas pour y trouver un salut personnel ou par pure négativité mais parce qu'il voit dans le travail de la terre, c'est-à-dire le fait de **s'assumer comme paysan par le travail**, le moyen d'acquérir une légitimité à parler politique sur le monde paysan et sur son utilité sociale (nourrir la population).

Cela lui vient de ce qu'il s'est confronté - dans sa fréquentation antérieure du « monde activiste », que ce soit celui des mouvements alternatifs dits radicaux ou celui d'organisations enfoncées dans l'institutionnel (les ONG) - à un défaut de vérité. Suspendus dans le vide de la rébellion ou de la compromission institutionnelle, cela les rendait prisonniers du monde qu'ils croyaient combattre, phagocytés par lui.

Parler du monde paysan implique d'en être en y occupant une position particulière, d'intériorité projetée en quelque sorte. De là vient la capacité d'affronter avec pertinence et offensive les ennemis.

Le sens d'une construction collective

Son installation comme néo-paysan ne correspond pas à une volonté de réalisation personnelle. La volonté politique de « rester petit » a fermé la voie de l'accumulation pour se projeter dans une construction collective sur un territoire.

Il s'agit de tisser autour du **triptyque semences/plants/plantes** un ensemble de relations entre semenciers locaux, pépiniéristes bio, maraîchers et particuliers créant un espace socio-économique soustrait à l'emprise des acteurs dominants fondée sur le droit tyrannique de propriété. C'est ce qu'on peut lire dans notre description du travail effectué par Carle et Jean.

Il s'agit de montrer en pratique qu'un autre monde viable est possible. Avant de le penser à une échelle internationale, il importe de le construire dans le cadre d'un territoire ¹³.

Une appétence internationaliste

Bien qu'il s'enracine à petite échelle dans le travail d'une terre située aux confins du Pays basque, Jean est un internationaliste impénitent.

Il a parcouru le monde et en est le militant familier. De même qu'il s'est inscrit dans la légitimité micro du travail paysan pour pouvoir en parler, de même la dimension internationale lui apparaît comme l'échelle intrinsèquement nécessaire à son combat. C'est en alliant les deux qu'il trouve sa singularité.

Jean, qui est membre de la Confédération paysanne, est un militant de la **Via Campesina**. Créée en 1993 pour lutter contre la pénétration des politiques néolibérales dans les campagnes, la Via Campesina est une Fédération d'organisations paysannes nationales (182 organisations locales et nationales dans 92 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe et des Amériques) et représente 200 millions de petits producteurs alimentaires dans le monde. Son bureau est tournant (tous les cinq ou six ans). Actuellement le Bureau est assuré par la Confédération paysanne. Jean en est membre et se rend à Bruxelles trois fois par an.

La Via Campesina a développé le thème de la **souveraineté alimentaire** entendu comme la capacité donnée aux peuples de définir eux-mêmes des politiques agricoles permettant de nourrir leur population. La souveraineté alimentaire n'est pas l'auto-suffisance et la fin du commerce alimentaire international. Certaines terres, comme le Sahel, ne pourront pas y parvenir. La souveraineté alimentaire est la

¹³ Dans notre langage, celui d'une politique communiste pour notre temps dont il faut inventer le contenu effectif, l'expérience de Carle et Jean touche aussi bien à la transformation des rapports de travail (*Travailler*) qu'à celle des manières sociales d'habiter un pays (*Habiter*) et celle d'instaurer de nouveaux rapports entre les peuples ainsi qu'entre les peuples et la terre (*Peupler*). Il y a aussi dans la projection territoriale de leur expérience des intrications fortes entre *Travailler/Habiter/Peupler*.

possibilité de décider sur l'ensemble de la chaîne alimentaire : quelles semences je plante ? comment je les cultive ? comment je les distribue ?

Le combat à mener selon Jean est donc contre l'impérialisme des grands groupes tenus eux-mêmes par la finance internationale. Le capitalisme aujourd'hui s'accapare les semences, les terres ¹⁴ et bien sûr la distribution des produits ¹⁵. Il ne s'agit pas de se contenter de critiquer l'orientation capitaliste dans l'agriculture mais de **proposer une alternative** et de **la mettre en œuvre**.

Elle appuie pour cela les luttes menées par les organisations nationales et mènent des campagnes internationales destinées à influencer les organisations internationales ¹⁶. Elle a ainsi obtenu en 2018 que l'ONU vote solennellement une **déclaration universelle des droits du paysan**. Cette déclaration a pu ensuite servir lors des procès intentés en France contre l'installation de méga-bassines.

La campagne de Via Campesina sur les semences paysannes

Dans ce cadre, Via Campesina mène une campagne mondiale sur les semences paysannes qui ne doivent pas être appropriables, leur multiplication, leur diversification et leur conservation étant mises au service de l'humanité par **les peuples paysans**.



Tout en promouvant des pratiques locales de partage des semences, la campagne contre leur privatisation a amené Via Campesina à tenter d'influencer la réglementation internationale.

Lors de notre visite à la ferme, Jean reçut à ce sujet une mauvaise nouvelle téléphonique de Bruxelles : le Parlement européen venait de voter un règlement européen libérant de toute réglementation les OGM produits par les nouvelles techniques génétiques ¹⁷.

¹⁴ Sur l'accaparement des terres et les phénomènes de concentration et de diminution du nombre de paysans, voir le n°2 de notre revue : « Anatomie de la question paysanne aujourd'hui ». <https://longues-marches.fr/wp-content/uploads/2025/09/2-F-Rallet.pdf>

¹⁵ Sur la question du pouvoir des distributeurs, voir les nombreux articles qui en font état. Nul n'est censé ignorer aujourd'hui que ce sont les distributeurs qui fixent les prix et les marges des producteurs.

¹⁶ L'OMC est une de ses cibles majeures.

¹⁷ Alors qu'au début des années 2000, la dissémination des OGM avait fait l'objet d'une réglementation stricte (étiquetage, traçabilité) suite à une importante mobilisation...

Mais selon Jean, « l'enjeu ne sont pas les nouveaux OGM, c'est d'étendre à cette occasion le principe du brevetage du vivant ». **Les nouveaux OGM** sont en effet brevetés. Si leur dissémination n'est plus traçable à cause de la déréglementation, toute similitude constatée entre les OGM brevetés et des plantes issues de semences conventionnelles, du fait d'une contamination accidentelle ou d'une antériorité au brevet, pourra être mise au compte d'une contrefaçon de brevet. Les paysans ou les semenciers pourront alors être poursuivis de manière abusive.

Jean : « C'est déjà ce qui se fait aux Etats-Unis : des contrôleurs viennent dans les champs, font des prélèvements. S'ils se rendent compte que la plante possède les caractéristiques d'une plante qu'ils ont brevetée, alors ils vérifient si le paysan s'est acquitté des droits de les cultiver. Peu importe que les plants aient été ensemencés grâce au vent ou aux insectes. »

Le règlement vise donc à étendre le champ d'application des brevets sous couvert de la non-traçabilité des nouveaux OGM brevetés.

Via Campesina avait introduit une série d'amendements auprès du Parlement européen, non pour contester la brevetabilité, ce que le rapport de forces actuel ne permet pas d'envisager, mais pour protéger les paysans d'une extension abusive des brevets aux semences conventionnelles. Le Parlement européen en a décidé autrement en suivant le lobby des gros semenciers.

Le combat continue mais il devient difficile de combattre par des campagnes d'influence le rouleau compresseur du mouvement des « enclosures intellectuelles » venu des Etats-Unis. Sur le terrain lobby contre lobby, le plus fort l'emporte. On touche là aux limites d'une dialectique qui n'articulerait que des expériences locales à des campagnes mondiales.

Les trois dialectiques subjectives de Jean

Jean pense son engagement selon une triple dialectique qu'il énonce lui-même comme l'articulation :

- d'un dedans et d'un dehors,
- du local et du global,
- du travail manuel et du travail intellectuel.

Dedans et dehors

Jean dit :

« J'ai longtemps côtoyé des militants qui se situaient **en dehors** du système pour le combattre (Extinction Rébellion, Soulèvements de la Terre...). Nous discutons de ce point d'être **à l'extérieur ou l'intérieur** du système. »

« On ne peut pas se contenter d'être en sécession. Pour combattre le système, il faut aussi quelque part en être. »

« D'où le choix de m'installer comme paysan ; mais cela n'a un sens que si je l'envisage aussi du dehors, du point de vue de la critique du système, de la nécessité d'en sortir et d'imaginer pour cela de nouvelles voies. Car il faut en passer par là : tracer de nouvelles voies, par exemple un autre statut pour les semences paysannes, pour vraiment combattre le système. »

Local et global

Local veut dire **s'implanter localement** et faire la démonstration locale qu'autre chose est possible et que ça marche. Puis porter cette expérience et ses résultats au niveau national et international.

« Cela légitime la parole devant les politiques. Je peux ainsi leur dire que ce n'est pas moi qui ai besoin d'eux, mais eux qui ont besoin de moi. Et devant une assemblée de députés européens, je sens bien la différence d'écoute entre moi qui vais parler de mon expérience locale et les représentants des ONG – quel que soit le message qu'elles portent. Je ne suis pas dans le discours. Les gens se disent : **ce qui marche ici peut marcher ailleurs**. »

Le local (avec le choix d'un territoire qui a une très forte culture de l'autonomie) n'est pas un repli ; c'est déjà **un travail en réseau**. Carle et Jean ne visent pas à s'étendre mais aident à ce que leur expérience puisse **se multiplier** en aidant d'autres pépiniéristes à s'implanter.

La multiplication est aussi un aspect très concret de leur travail : les graines multiplient les plants, le bouturage est une autre méthode et Marie travaillait cet après-midi à la multiplication du romarin.

Mais « *Il faut aussi intervenir à l'échelle globale parce que le problème est global, parce que la finance est mondiale.* » L'enracinement local n'aurait pas grand sens sans l'intervention au niveau global avec Via Campesina car le combat sur les semences est multi-échelle (**local** à la ferme, **territorial** avec d'autres acteurs dans la région de la Soule, **européen** et **mondial**).

Travail manuel et travail intellectuel

S'établir comme paysan, **c'est travailler la terre.**

D'autant que dans une petite exploitation, chacun est amené à faire différents types de tâches. Il faut faire attention à ce que la croissance de l'exploitation ne conduise pas à une division du travail qui sépare le travail manuel du travail intellectuel. Il s'agit de penser la taille du GAEC de manière à garder les mains dans la terre.

Mais « *garder les mains dans la terre* » va au-delà du rapport de production interne à une exploitation. Il s'agit aussi de militer pour le renouvellement des générations de paysans et l'aide à l'implantation. Selon Jean, la souveraineté alimentaire n'est pas possible en France avec 0,5 % de paysans. Il aime répéter : « **il va falloir remettre les mains dans la terre** ». Il faut établir un nouveau rapport à la production agricole.

Conclusion

L'expérience du GAEC est intéressante par bien des côtés. En premier lieu, par l'engagement de ses deux promoteurs qui permet à cette expérience de dépasser nombre d'initiatives locales sympathiques fonctionnant essentiellement comme un terrain de jeux inoffensif concédé par le capitalisme à ses marges contestataires.

Il y a une volonté d'en découdre sur des questions essentielles : imposer une propriété commune contre le droit de propriété privée, contrôler la chaîne alimentaire couvrant un besoin essentiel de l'humanité, développer la biodiversité sacrifiée par le capitalisme, promouvoir auprès des jeunes le travail de la terre, faire du maintien des paysans la condition d'une émancipation de l'humanité, ériger la coopération territoriale en manière d'habiter un pays, trouver les moyens pratiques sinueux du chemin à suivre (dedans et dehors, là et ailleurs...).

Il y a la volonté de ne pas se situer dans le repli local et le retour à une agriculture traditionnelle mais de frayer une voie nouvelle pour **une agriculture moderne émancipée du capitalisme.**

